

**Compte rendu CGT du CHSCT Régional du 3 mars 2015**

L’ordre du jour étant très succinct pour cette 1ère réunion de CHS Régional, la CGT a demandé et obtenu l’ajout des points suivants :

* La campagne des entretiens professionnels 2015
* Les modifications de postes des secrétaires de sections
* La préparation de l’EPIT 2015 , la situation des effectifs d’agents de contrôles et le devenir des contrôleurs du travail.
* Principes et pratiques de la reconnaissance des accidents de service

**L’évaluation des risques professionnels :**

L’administration a d’abord tenu à faire un point sur l’ « avancement du DUER (document unique d’évaluation des risques) ». La démarche est toujours en cours… l’évaluation des risques professionnels dont on nous avait dit qu’elle serait achevée fin 2014 ne le sera sans doute pas avant fin 2015. Le plan d’action qui doit suivre l’évaluation n’est, lui, même pas encore dans les tuyaux !! Autant dire que l’administration n’est pas pressée de s’occuper entre autre des risques psychosociaux. Dans le contexte de réforme que subissent les agents dans les services, il est édifiant de constater que les risques professionnels et les conditions de travail des agents ne sont pas une priorité…

**La campagne des entretiens professionnels 2015**

La CGT a souhaité dénoncer l’absence de consultation, et même d’information, des organisations syndicales régionales sur ce point. Malgré les critiques renouvelées chaque année par la majorité des organisations syndicales sur ces procédures, et les appels à les refuser, la campagne est lancée en Aquitaine et l’administration ne juge pas utile de l’évoquer en CHS.

La CGT a voulu savoir si en ces temps de réforme, d’intérims et de désorganisation, des consignes particulières avaient été données aux évaluateurs : « *NON, la période 2014 a été compliquée…bon, mais il faut que les entretiens aient lieu…. les conditions de réalisation de l’activité en 2014 n’étaient pas optimum … mais il faut fixer les orientations pour 2015* ». Puisqu’on vous dit que ce n’est pas bien méchant tout ça…

Le Secrétaire général fait donc confiance aux RUT et aux RUC…. mais certains RUC portés par un zèle évident se mettent à convoquer les agents de contrôle aux entretiens en leurs demandant explicitement à cette occasion de « *mettre leurs chronos à disposition*». Visiblement, le Secrétaire général, découvrant la pratique, a été très embarrassé. Les plus choqués sont quand même les agents qui sont mis en demeure de se justifier sur leur activité en venant à l’entretien. L’absence de cadrage et de consultation des représentants du personnel permet justement ce type de dérive, tout comme les pressions pouvant s’exercer pour que les contrôleurs prennent en charge sans reconnaissance statutaire les entreprises de plus de 50 salariés.

La CGT a dénoncé une nouvelle fois cette hypocrisie : l’évaluation concrète à partir d’objectifs chiffrés et individuels lors de ces entretiens, alors que la hiérarchie ne cesse de proclamer qu’elle n’effectuer plus d’extractions individuelles de l’activité des agents… D’autant plus condamnable dans le contexte subi des réductions d’effectifs et de réorganisation des services.

**Les modifications de postes des secrétaires de sections**

Cette question a été partiellement évoquée en CTSD mais les agents sont inquiets dans les services car certains RUC portent une pression forte sur « leurs secrétariats » : « la participation aux formations est obligatoire !!! ».

Questionné simplement sur le fait de savoir si ces formations et ces changements de postes à venir seront obligatoires, le Secrétaire général a de nouveau essayer de faire dans la nuance : « *non les formations ne sont pas obligatoires mais il faut redonner une dynamique aux emplois de secrétariat… vers une transformation des emplois… le rôle du management de proximité est d’amener les agents à s’inscrire dans ce processus* ».

**La CGT a de nouveau rappelé qu’il ne s’agit pas de demander aux agents de se former et de s’investir dans des tâches supplémentaires exigeant une plus grande qualification, sans que ne soit clairement posé le principe d’une revalorisation salariale et statutaire en conséquence**. Les conditions de travail se sont très fortement dégradées pour les collègues en secrétariat d’inspection, les effectifs ont été divisés par 2 dans la plus part des départements, la mise en place de la réforme sapin pèse lourd dans les organisations, et en plus il faudrait s’investir dans de nouvelles mission ? Pour la gloire ? Sans autre contrepartie que le fumeux espoir d’une transformation de son poste en SA ?

**Le Secrétaire général a en tous cas très clairement expliqué qu’il n’y a pas de projet de plan massif de passage des C en B à ce stade. Par contre, une instruction ministérielle est attendue pour juin 2015 sur la transformation des fonctions de secrétaires en assistantes de contrôle. Ce qui n’est pas obligatoire aujourd’hui risque donc de le devenir en juin. Autrement dit, on change d’abord les postes, mais pour la revalorisation, la catégorie C devra attendre…**

On nous annonce d’ailleurs que Serge LOPEZ, pas encore retraité, a été chargé par le ministère d’une mission sur les assistants de contrôle...

**La préparation de l’EPIT 2015 , la situation des effectifs d’agents de contrôles et le devenir des contrôleurs du travail :**

La CGT a interpellé la direction sur les modalités d’organisation de l’EPIT 2015, et sur ses conséquences en termes de possibles mobilités forcées.

**Il a été rappelé par la direction que pour 2015, la réussite à l’EPIT implique nécessairement de rejoindre un poste d’inspecteur en section** (et non pas sur le Pôle T au sens large comme le souhaitait la Direccte Aquitaine). En pratique cela revient à envisager clairement une éventuelle mobilité géographique du lauréat de l’EPIT ayant été contrôleur hors section, notamment au vu de la situation en Gironde. Pour seule réponse, la direction en est à espérer que la situation ne se présentera pas…

La CGT a rappelé que l’examen ayant été encore allégé (une seule épreuve orale à Paris), autant l’abandonner et envisager directement un plan massif de requalification de tous les contrôleurs sur leur poste quel qu’il soit, avec application de critères objectifs d’ancienneté. D’autant que le décalage ainsi créé entre les CT dans et hors section est en lui-même générateur de tensions et d’inégalités de traitement…

La CGT a également interpellé le Secrétaire général sur la situation des contrôleurs qui ne passent pas l’EPIT ou ne le réussiront pas. Nous avons rappelé que ces situation engendrent aussi des tensions dans les services, que les agents sont inquiets de ne pas savoir ce qu’ils vont devenir. Et nous avons une nouvelle fois constaté que l’administration ne se préoccupe pas de la situation de la majorité des contrôleurs : « *s’ils ne passent pas l’EPIT c’est qu’ils ne veulent pas venir en section…. C’est quand même une formidable opportunité…* ».

Cette analyse très fine de la hiérarchie montre à quel point elle est déconnectée et indifférente. Nous avons alerté sur la réalité dans les services : il y a une majorité de contrôleurs qui ne passent pas l’EPIT en Aquitaine, et hors Gironde, beaucoup de contrôleurs de section ne se présentent pas pour des motifs personnels (charge de famille, trop longs déplacements)…. Et l’administration ne s’en intéresse pas le moins du monde !!!

Nous dénonçons cette réforme de l’inspection qui, en faisant disparaitre le corps des contrôleurs, met des dizaines d’agents dans une situation d’attente insupportable !!

Vos représentants CGT au CHS Régional :

* Carole Bouvier (UT 40)
* Emeline Briones (UT 47)
* Carole Lambalot (UT 24)
* Cyrille Oyharçabal (UT 33)